



AMELIORER LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER

INDICATEURS DE LA TRANSPARENCE 2010

1 Normes de Transparence

Existe-t-il des mécanismes officiels – politiques, lois, régulations, décrets, procédures, accords internationaux, déclarations d’engagements publics qui permettent un accès du public à l’information ? La loi dispose-t-elle d’une obligation légale sur la transparence dans les institutions publiques ?

1.1 *Existe-t-il une loi sur le droit à l'information?*

1.2 *Quelles autres dispositions légales existent-ils sur la transparence?*

En plus des lois spécifiques sur la liberté d’information, existe-t-il des dispositions sur la transparence dans la constitution, les lois générales, des régulations, des décrets etc. que toutes les institutions publiques se doivent de respecter (le prochain indicateur porte spécifiquement sur le secteur forestier) ?

1.3 *Y a-t-il une loi spécifique sur la transparence dans le secteur forestier (lois/ régulations/déclarations)?*

Existe-t-il des lois écrites, des régulations, des annonces ou des discours spécifiques qui traitent du droit d’accès du public à l’information dans le secteur, par exemple une Charte des Services?

1.4 *Existe-t-il un mécanisme de résolution des conflits sur l'accès à l'information?*

Y a-t-il une procédure claire, documentée et détaillée sur la résolution des conflits entre la transparence et les normes de confidentialité ou encore des cas où les autorités n’arrivent pas ou refusent de fournir l’information? Si oui, cette procédure de résolution des conflits a-t-elle un coût raisonnable et donc à la portée de la majorité des personnes?

2 Reconnaissance légale

Les groupes d’individus ont-elles une reconnaissance collective légale? Cet indicateur ne traite pas de la transparence en tant que telle, mais est nécessaire pour comprendre à quel point les communautés (ou ONG) ont des droits.

2.1 *Les communautés sont-elles légalement reconnues ?*

La loi reconnaît-elle “une communauté” en tant qu’“entité légale” apte à détenir par exemple des titres de propriété, poursuivre ou être poursuivie en justice?

2.2 *Les ONG sont-elles légalement reconnues?*

La loi reconnaît-elle “une ONG” en tant qu’“entité légale” apte à détenir par exemple des titres de propriété, poursuivre ou être poursuivie en justice?

3 Cadre légal sur les forêts

Existe-t-il un cadre légal sur les forêts accessible au public?

3.1 Existe-t-il un document national de politique forestière? Est-il disponible?

Y a-t-il un document explicite et actuel reconnu comme document national de la politique forestière? Si oui, a-t-il été utilisé comme base pour l'élaboration de la loi forestière et les autres normes (ou a-t-il été produit après que la loi forestière ait été promulguée)? Est-il d'actualité ou nécessite-t-il des amendements pour prendre en compte les mécanismes REDD, l'exploitation minière et les autres défis et opportunités?

3.2 La loi forestière est-elle disponible?

3.3 Les réglementations, les procédures et les décrets sur les forêts sont-ils tous disponibles?

Les réglementations, procédures, décrets, directives techniques etc. qui accompagnent la loi forestière sont-ils disponibles? (Cet indicateur se réfère aux réglementations directement liées aux opérations forestières. Voir le prochain indicateur pour les réglementations sur les autres opérations qui affectent les forêts).

3.4 Les politiques, les lois et les accords qui affectent les forêts, sont-ils rendus publics?

Les réglementations, procédures, décrets, directives techniques etc. qui affectent les forêts sont-ils disponibles (par exemple les normes sur le carbone et les mécanismes REDD; l'agriculture et les biocarburants; la conservation, les parcs nationaux, les routes, l'énergie et les autres infrastructures)?

3.5 Le pays a-t-il signé des accords internationaux?

Quels sont les accords internationaux ou les procédures sur les forêts signés par le pays? (Voir <http://www.transparenceforestiere.info/report-card/downloads/> pour la liste des accords suivis)

3.6 Existe-t-il une législation forestière de droit coutumier / traditionnel ?

Y a-t-il des réglementations de droit coutumier ou traditionnel sur les forêts ? Entre la loi forestière du droit coutumier et la loi forestière codifiée – si les deux existent – laquelle des deux prédomine et y-a-t'il eu des efforts de la part de l'administration forestière pour qu'elles soient complémentaires ?

4 Accès transparent à la prise des décisions

Existe-t-il des mécanismes légaux de participation de la société civile dans la prise de décisions publiques importantes sur la gestion durable des ressources forestières? Si oui, dans quelle mesure sont-elles appliquées?

4.1 Existe-t-il un forum national sur les forêts

Y a-t-il une plateforme de dialogue à l'échelle nationale reconnue par le gouvernement, et qui se tient régulièrement (tous les ans ou plus souvent) pour permettre aux communautés de poser les problèmes aux autorités nationales en charge des forêts? Si oui, quel est le statut légal des discussions et des décisions prises (sont-elles documentées, sont-elles légalement contraignantes)?

4.2 Existe-t-il des forums locaux sur les forêts?

Y a-t-il une plateforme de dialogue à l'échelle locale reconnue par le gouvernement, et qui se tient régulièrement (tous les ans ou plus souvent) pour permettre aux communautés de poser les problèmes aux autorités nationales en charge des forêts? Si oui, quel est le statut légal des discussions et des décisions prises (sont-elles documentées, sont-elles légalement contraignantes)?

4.3 Y a-t-il une liste des parties prenantes reconnues par le gouvernement?

Y a-t-il une liste officielle des parties prenantes avec lesquelles le Gouvernement est obligé de consulter ou de partager les informations?

4.4 Les rapports sur les procédures de consultation sont-ils rendus publics?

Le gouvernement publie-t-il les processus de consultation sur les forêts?

4.5 La consultation libre, informée et préalable est-elle reconnue dans la législation ?

Existe-il une loi que prévoit la mise en application des engagements nationaux vis-à-vis de la Convention 169 de l'OIT sur le droit à la consultation ?

4.6 Le consentement libre, informé et préalable est-il reconnu dans la législation ?

Existe-t-il une loi sur le droit à la consultation garantissant des pouvoirs de veto aux communautés et / ou les peuples indigènes ?

4.7 Y a-t-il une procédure de consultation pour l'élaboration des nouvelles normes ou réglementations?

Existe-t-il des procédures écrites (sous forme de réglementations, guides officiels etc.) qui esquissent la méthodologie des consultations qui doivent être mises en place lors de la formulation des politiques, lois, réglementations etc. sur les forêts? Si oui, sont-elles appliquées ?

5 Tenure foncière et usage des terres

La plupart des terres forestières ont-elles des titres de propriété bien définis si bien qu' il est possible d'identifier (en théorie) toutes les terres forestières du territoire national et y a-t-il un droit de propriété défini pour ces terres?

5.1 Y a-t-il une politique publiée sur la tenure forestière?

Existe-t-il un document explicite et actuel qui définit et décrit la politique de la tenure foncière et forestière? Si oui, a-t-il été utilisé comme base pour l'élaboration de la loi forestière et les autres normes (ou a-t-il été produit après que la loi forestière ait été promulguée)? Est-il d'actualité ou nécessite-t-il des amendements pour prendre en compte les mécanismes REDD, l'exploitation minière, les conflits fonciers et les autres défis et opportunités?

5.2 Existe-t-il un registre des propriétaires privés des terres des forêts? Est-il accessible au public?

Lorsque le droit à la propriété privée des terres de forêts est prévu par Constitution et le cadre juridique, les registres peuvent-ils être accédés par le public?

5.3 Existe-t-il une différence entre droit de propriété et usage?

La loi fait-elle une distinction claire entre les propriétaires et les utilisateurs des forêts/produits forestiers? Si oui, expliquer.

5.4 *Le droit de propriété des différents produits forestiers est-il clairement défini?*

Les droits sur le bois, les minéraux, les produits forestiers non ligneux, la faune, l'eau, le carbone etc. sont-ils clairement définis? Tous ces produits sont-ils à la portée de tous ou existe-t-il une sorte de différenciation (par exemple, les propriétaires privés des forêts peuvent délivrer des permis de coupe du bois, mais seul le gouvernement peut octroyer des licences d'exploitation minière; ou seul l'Etat peut délivrer les licences de coupe, mais les communautés locales à qui appartiennent les terres peuvent octroyer le droit de collecte des PFNL).

5.5 *Existe-t-il des processus de résolution des conflits sur la tenure foncière et forestière?*

Y a-t-il des étapes définies, écrites, détaillées et accessibles pour la résolution des conflits liées à la tenure foncière?

5.6 *Les cartes sur les droits de propriété et d'usage des terres des forêts sont-elles disponibles?*

Est-il possible, aux niveaux national et local, de voir ou d'obtenir des cartes qui indiquent le droit de propriété des forêts et les détenteurs actuels des permis pour les différents usages des forêts? Par exemple, est-il possible de calculer quelles proportions des terres forestières possèdent des titres ou permis documentés ou quelles proportions des terres sont sous exploitation forestière? Ces cartes sont-elles digitalisées?

6 Allocation des permis / droits d'usage

La procédure d'allocation des permis d'exploitation est-elle transparente? L'allocation se réfère à tous les types de permis et inclut tous les permis de coupe du bois, conservation, écotourisme, conversion, services environnementaux, carbone, produits forestiers non-ligneux etc.

6.1 *Existe-t-il des permis pour tous les usages/services produits par les forêts?*

En plus des permis de coupe du bois, existe-t-il d'autres permis pour les activités de conservation, services environnementaux (exemple: conservation de l'eau ou stockage du carbone), ou les services d'éco-tourisme qu'offre la forêt?

6.2 *Existe-t-il des informations sur les terres forestières non attribuées en concessions?*

Y a-t-il des poches de forêts appartenant à l'Etat ou autres personnes pour lesquelles des permis ou des droits d'usage sont potentiellement disponibles?

6.3 *La décision pour initier une session d'attribution des permis est-elle clairement définie?*

La première étape dans l'attribution des permis est de délimiter les espaces à attribuer. Y a-t-il des étapes de décisions claires, documentées et détaillées sur l'allocation des permis, par exemple quelle partie de la forêt sera réservée à l'exploitation forestière ou minière, à l'écotourisme, au stockage du carbone et autres concessions?

6.4 *Y a-t-il un processus de consultation des parties prenantes avant l'attribution des permis?*

Lorsqu'une forêt doit être attribuée à un concessionnaire quelconque, les parties prenantes (autres que le propriétaire de la forêt) sont-elles consultées par exemple sur les termes du cahier de charge annexé au permis?

6.5 Les superficies allouées à chaque session d'attribution des permis sont-elles publiées?

Lorsqu'une partie de la forêt est identifiée pour attribution à un concessionnaire quelconque, l'information est-elle publiquement annoncée afin de donner la possibilité à tous d'acquérir un nouveau permis/droit d'usage?

6.6 Y a-t-il un système de vérification indépendant et transparent sur l'éligibilité de tous les candidats ayant demandé des permis d'exploitation forestière?

Avant l'allocation définitive de toute superficie de forêts à l'exploitation forestière et minière, stockage de carbone, écotourisme ou toutes autres utilisations, y a-t-il des contrôles sur l'éligibilité, la convenance ou la capacité technique et financière des soumissionnaires et ces contrôles sont-ils rendus publics?

6.7 La décision sur l'attribution définitive des permis d'exploitation est-elle transparente?

La décision d'attribution définitive des permis d'exploitation est-elle faite de sorte que les populations puissent s'assurer que la procédure correcte a été suivie? Cette procédure est-elle documentée et publiée?

6.8 Le système d'allocation des permis s'est-il amélioré?

Y a-t-il des initiatives pour améliorer le système d'allocation des permis d'exploitation? Y a-t-il eu des changements du système d'allocation des permis pour s'arrimer aux récentes formes de permis telles que ceux de la conservation, de stockage de carbone ou d'écotourisme? Si oui, donner les détails. Ces initiatives ont-elles connu du succès?

6.9 Y a-t-il des permis/contrats rendus publics?

Tous les contrats/accords/permis sont-ils rendus public? Si oui, quelle loi ou régulation l'en autorise? Sont-ils tous rendus publics ou certaines clauses à caractère commercial et confidentiel sont dissimulées?

6.10 Les évaluations d'impacts sociaux et environnementaux des opérations forestières sont-elles rendues publiques?

Dans les cas où des EIE ou toutes autres études similaires sont exigées aux concessions, les rapports d'études sont-ils publiés? Y a-t-il une consultation publique lors des EIE ou des présentations publiques sur les conclusions et les recommandations de ces études?

6.11 Y a-t-il des exemples de concessions forestières qui n'ont pas l'obligation de mener une EIE ?

Certains types de permis, par exemple les permis pour des exploitations forestières à petite échelle ou à l'échelle communautaire peuvent être exempts des procédures d'EIE.

7 Opérations d'Exploitation Forestière

Une fois qu'un permis d'exploitation forestière ou une concession a été finalisé et émis ou attribué, est-ce que les populations sont informées des opérations d'exploitations forestières à y mener?

7.1 L'information sur les sites d'exploitation forestière est-elle fournie au public?

Les populations locales sont-elles informées des sites sur lesquels les détenteurs de permis opèrent ou vont opérer, de façon à ce qu'elles soient averties des opérations

qui devrait se réaliser afin qu'elles aient l'opportunité de savoir si ces exploitants opèrent légalement dans la zone?

7.2 *Y a-t-il un processus consultatif des parties prenantes sur les sites individuels d'exploitation forestière?*

En plus d'une éventuelle consultation sur l'emplacement général, la durée et l'attribution de permis (ces derniers ont été traités sous le Thème précédent sur les 'permis'), les parties prenantes ont-elles aussi l'opportunité de commenter sur l'emplacement, l'impact et la mitigation de l'exploitation forestière au niveau local, par exemple lors de l'élaboration d'un plan de gestion forestière ?

7.3 *L'information sur les volumes de bois à exploiter (quotas) est-elle rendue publique?*

Une fois que tous les préalables et les plans d'aménagement sont élaborés et que les opérations d'exploitation forestière commencent, les populations locales peuvent-elles calculer les quantités de bois autorisées à exploiter (par exemple sur la base annuelle et dans une zone spécifique donnée) ?

7.4 *Les plans d'aménagement forestiers (destinés à l'exploitation forestière) sont-ils disponibles ?*

8 Extraction d'autres produits forestiers

Les populations locales sont-elles informées de l'extraction d'autres produits forestiers? Quelles sont les règles qui s'appliquent à la collecte des PFNLs et à d'autres produits forestiers comme la chasse? (Les PFNLs sont couverts plus tard).

8.1 *L'information sur les emplacements des sites pour les permis de services environnementaux est-elle rendue disponible au public?*

Les populations locales sont-elles informées des emplacements des sites sur lesquels les détenteurs de permis de services environnementaux opèrent ou vont opérer, de façon à ce qu'elles soient conscientes des opérations qui devraient avoir lieu dans leur zone et ainsi leur donner l'opportunité de savoir si les détenteurs de permis sont en règle pour opérer légalement sur ces sites?

8.2 *Y a-t-il un processus consultatif sur le choix des emplacements des sites de services environnementaux?*

En plus d'une éventuelle consultation sur l'emplacement général, la durée et l'attribution de permis (ces derniers ont été traités sous le Thème précédent sur les 'permis'), les parties prenantes ont-elles aussi l'opportunité de commenter sur l'emplacement, l'impact et la mitigation de l'exploitation forestière au niveau local, par exemple lors de l'élaboration d'un plan de gestion forestière ?

8.3 *L'information sur les quotas de PFNL permis est-elle publiée?*

Une fois que toutes les préparations et les permis sont complétés et que l'extraction de produits non-ligneux commence, les populations locales ont-elles la possibilité d'avoir des informations sur la quantité d'un produit (par exemple produits de chasse) qu'il est permis d'extraire (par exemple sur la durée d'une année dans une zone spécifique) ?

8.4 Les plans d'aménagement forestiers (destinés à l'exploitation des produits non-ligneux) sont-ils disponibles ?

9 Services Environnementaux

Les communautés locales sont-elles informées sur les permis de services environnementaux? Est-ce que le public a connaissance de l'existence de permis pour l'eau, le stockage de carbone, la protection de la biodiversité ou d'autres services fournis par les forêts?

9.1 L'information sur les emplacements des sites pour les permis de services environnementaux, est-elle rendue disponible au public?

Les populations locales sont-elles informées des emplacements sur lesquels les détenteurs de permis pour les services environnementaux opèrent ou vont opérer, de façon à ce qu'elles soient conscientes des opérations qui devraient se dérouler dans leur zone et ainsi de façon à ce qu'elles aient l'opportunité de savoir si les détenteurs de permis sont en règle pour opérer légalement sur l'emplacement en question ?

9.2 Y a-t-il un processus consultatif sur le choix des emplacements des sites de services environnementaux?

En plus d'une éventuelle consultation sur l'emplacement général, la durée et l'attribution de permis (ces derniers ont été traités sous le Thème précédent sur les 'permis'), les parties prenantes ont-elles aussi l'opportunité de commenter sur l'emplacement, l'impact et la mitigation de l'exploitation forestière au niveau local, par exemple lors de l'élaboration d'un plan de gestion forestière ?

9.3 L'information sur la qualité/quantité de services environnementaux est-elle rendue publique?

Une fois que toutes les préparations et permis sont complétés et qu'une prestation de service environnemental débute, est-ce que les locaux peuvent connaître l'importance / la valeur / ou les limites de ces services ?

9.4 Les plans de gestion des services environnementaux sont-ils disponibles ?

10 Services Culturels

Les citoyens sont-ils informés sur les systèmes de permis ou les régulations en ce qui concerne les « services culturels » (tourisme ou écotourisme, lieux de pèlerinage, bosquets sacrés ou autres sites historiques)? Est-ce que le public a connaissance de l'existence de permis spécifiques pour le tourisme, l'écotourisme ou autres services culturels fournis par les forêts?

10.1 L'information sur le tourisme ou l'écotourisme ou autres services culturels est-elle fournie au public?

Les populations locales sont-elles informées de l'emplacement sur lesquels les détenteurs de permis de tourisme, écotourisme ou autres services culturels opèrent ou vont opérer, de façon à ce qu'elles soient conscientes des opérations qui devraient avoir lieu dans leur zone et afin qu'elles aient l'opportunité de savoir si les détenteurs de permis sont en règle pour opérer légalement sur cet emplacement ?

10.2 Y a-t-il un processus de consultation sur le choix des emplacements des sites de tourisme ou écotourisme?

En plus d'une éventuelle consultation sur l'emplacement général, la durée et l'attribution de permis (ces sujets sont couverts dans la Section 6), est-ce que les parties prenantes ont aussi l'opportunité de commenter sur l'emplacement, l'impact et la mitigation des permis de concessions pour le tourisme ou l'écotourisme au niveau local, par exemple comme faisant partie du développement d'un plan de gestion forestière ?

10.3 L'information sur la qualité/quantité de services touristiques ou d'écotourisme est-elle rendue publique?

Une fois que toutes les préparations et permis sont complétés et qu'une prestation de service touristique ou d'écotourisme débute, est-ce que les locaux peuvent connaître l'importance / la valeur / ou les limites de ces services ?

10.4 Les plans d'aménagement des services (éco) touristiques sont-ils disponibles ?

11 Activités Extra-sectorielles affectant les Forêts

Les décisions prises à propos des opérations extra-sectorielles comme l'exploitation minière, la construction de route, l'agriculture à grande échelle, l'énergie hydraulique ou d'autres infrastructures sont-elles transparentes? Y a-t-il des règles de transparence qui s'applique à ces activités? Y a-t-il des menaces extra-sectorielles pour la forêt? Quelles sont-elles?

11.1 Y a-t-il un processus stratégique pour évaluer les priorités entre les diverses options de développement?

Y a-t-il une Évaluation Environnemental Stratégique qui identifie et résout des conflits d'utilisations de terres entre les forêts, l'exploitation minière, l'agriculture de grande échelle et le développement d'infrastructure ? Est-ce que le document de la Politique Forestière Nationale cherche à résoudre ce problème ? Est-ce que des documents de politique d'autres secteurs le font ?

11.2 Est-il clair qui décide et quand faut-il prendre des décisions entre les diverses options de développement?

Existe-t-il une marche à suivre claire, documentée et facilement comprise pour la prise de décision de la conversion des terres forestières pour d'autres buts que celui de l'exploitation forestière, de l'agriculture de grande échelle ou le développement d'infrastructure ?

11.3 Y a-t-il un processus consultatif des parties prenantes sur les décisions concernant les options de développement?

Une fois qu'un territoire forestier est identifié pour être attribué à toute sorte d'usage non-forestier, est-ce que les parties prenantes sont consultées, par exemple, sur les conditions ou les engagements à la mitigation ?

11.4 Le processus décisionnel final sur les différentes options de développement est-il transparent?

La décision finale pour attribuer des usages forestiers ou non-forestiers est-elle prise d'une façon qui permet aux citoyens de s'assurer eux-mêmes que le processus a été suivi correctement ? Le processus est-il documenté et publié ?

11.5 L'information sur la conversion des forêts à d'autres fins est-elle fournie au public?

Une fois que la décision finale a été prise, les communautés locales sont-elles informées des emplacements des sites sur lesquels l'exploitation minière, l'agriculture de grande échelle ou le développement d'infrastructure ont lieu ou auront lieu, de façon à ce qu'elles soient conscientes des opérations qui devraient avoir lieu dans leur zone, leur permettant ainsi de savoir si les opérations ayant lieu sur cet emplacement sont légales ou non ?

12 Régime Fiscal : Impôts et redistribution

Dans quelle mesure la loi met en place des taxes, redevances, ou tout autres bénéfices qui sont perçus sur les détenteurs de permis et redistribués aux communautés touchées? Y a-t-il d'autres lois ou réglementations qui permettent l'application effective de ses mesures?

12.1 Y a-t-il un système de redistribution des taxes/royalties?

La loi prévoit-elle qu'une portion des taxes/redevances perçues sur les détenteurs de permis soient redistribuées aux communautés affectées? Si oui, donner des détails.

12.2 Le système de redistribution des taxes/redevances respecte-t-il de façon effective toutes les obligations légales?

Les éventuels systèmes de redistribution fonctionnent-ils dans la pratique ?

12.3 Y a-t-il un processus consultatif des parties prenantes quant à l'utilisation des fonds destinés aux communautés locales?

Les parties prenantes ont-elles connaissance du système de redistribution des taxes et ont-elles l'opportunité d'influencer l'utilisation des fonds qui leur sont normalement destinés ?

12.4 Les chiffres provenant de la perception ou de la redistribution sont-ils publiés?

L'autorité compétente publie-t-elle régulièrement les taxes perçues sur chaque zone forestière ainsi que les sommes redistribuées aux communautés habilitées à recevoir des parts? Si c'est le cas, à quelle fréquence publie-t-elle cette information?

12.5 Y a-t-il un système d'obligations sociales où les titulaires de concessions doivent distribuer des bénéfices directement aux communautés touchées?

En plus des taxes, y a-t-il d'autres obligations pour les détenteurs de permis de distribuer des bénéfices, en espèces ou en nature, aux communautés touchées? Est-ce que ce système d'obligations sociales fonctionne dans la pratique? Est-ce que ce système d'obligations sociales fonctionne dans la pratique?

12.6 Y a-t-il un processus consultatif des parties prenantes?

Les parties prenantes ont-elles connaissance du système d'obligation sociale et ont-elles l'opportunité d'influence sur les projets ou sur l'utilisation des fonds qui leur sont directement versés par les concessionnaires?

12.7 L'information sur les obligations sociales est-elle publiée?

Les accords d'obligation sociale sont-ils disponibles au public? Y a-t-il des rapports réguliers sur leurs mises en application? Si tel est le cas, qui est chargé de produire ces rapports?

13 Application de la Loi Forestière

Les communautés sont-elles encouragées à prendre part à l'application de la loi forestière? Par exemple, y a-t-il des façons formelles ou semi-formelles pour les communautés d'aider dans leur travail les agents responsables d'appliquer la loi forestière?

13.1 Y a-t-il des opportunités pour les communautés de débattre des problèmes d'application de la loi au fur et à mesure qu'ils surgissent?

Y a-t-il des forums forestiers qui incluent des représentants de la police ou du système judiciaire par exemple ? Ou y a-t-il d'autres mécanismes formels pour débattre des problèmes d'application de loi avec des officiels d'autres agences, éventuellement non-forestières ?

13.2 Les communautés participent-elles activement aux opérations de contrôle?

Y a-t-il des opérations communes qui rassemblent les communautés et l'application de la loi forestière (ex. «vigilancia verde» ou la surveillance forestière)?

13.3 Est-ce que certaines communautés forestières tolèrent des activités 'illégal' ?

Existe-t-il des communautés qui considèrent certaines lois comme inéquitable et défendent de ce fait qu'elles sont justifiées dans leur soutien et leur participation à des activités illégales ?

13.4 Y a-t-il un Observateur Indépendant des Forêts?

Existe-t-il une organisation contractée pour conduire une Observation Indépendante des Forêts (OIF) pour surveiller la gouvernance forestière et les opérations? Depuis combien de temps cela existe? Quels bénéfices éventuels cela apporte?

13.5 Le gouvernement publie-t-il une liste de contrevenants?

Existe-t-il une autorité qui publie de façon régulière une liste de contrevenants à la loi forestière? Est-elle contrainte par une loi ou par une autre norme? Est-ce que cette liste montre le progrès de chaque cas à travers le système légal et les montants des amendes payées?

13.6 Le gouvernement publie-t-il des listes d'opérateurs suspendus/interdits?

Existe-t-il une autorité qui publie régulièrement une liste d'individus ou de sociétés qui sont temporairement suspendus ou interdits de détenir des permis liés aux forêts (à cause d'une pénalité d'une précédente infraction)? Est-elle contrainte par une loi ou une autre norme?

13.7 Existe-t-il un Comité, une Commission ou un Bureau national Anti-corruption ?

Existe-t-il une sorte d'initiative spéciale mise en place afin de lutter contre la corruption ? Si oui, les cas de corruption au sein du secteur forestier ont-ils été signalés et traités par la justice selon la loi en vigueur ?

14 Normes « Anti-transparence »

Existe-t-il des normes qui limitent la transparence dans le secteur forestier? Existe-t-il des lois, procédures etc. qui peuvent faire obstacle à la transparence? Est-ce que des limitations dans les lois sur l'accès public à l'information (par exemple pour des raisons de confidentialité commerciale ou de sécurité nationale) réduisent notablement la disponibilité de l'information?

14.1 Y a-t-il certains aspects de la loi affectant les forêts qui limitent la transparence?

Existe-il des normes qui empêchent ou qui limitent la transparence dans le secteur forestier ? Y a-t-il des limitations ou des omissions dans les lois, par exemple la confidentialité commerciale ou la sécurité nationale? Qu'excluent-elles précisément?

14.2 Est-ce que des opérations extra-sectorielles surpassent les lois forestières ?

Est-ce que l'exploitation minière, la construction de routes, l'agriculture à grande échelle, l'énergie hydraulique ou d'autres développements d'infrastructures possèdent un droit de veto automatique sur les lois forestières, éliminant de ce fait l'accès transparent au processus de décision?

14.3 Est-ce qu'il est habituel pour les autorités d'ignorer des obligations ?

Est-ce devenu une procédure d'opération normale pour les institutions publiques de ne pas respecter leurs obligations de transparence ? Veuillez donner des exemples.

14.4 Y a-t-il des réformes pour améliorer la transparence?

En particulier, existe-t-il des cas où la transparence peut-être améliorée, ou bien des cas où certaines carences et exclusions peuvent être réduites, et où il n'y a pas d'intérêts particuliers importants s'opposant à cette amélioration? Si oui, citer toutes actions ou réformes en cours.

15 Publications

Dans quelle mesure l'autorité forestière est-elle proactive dans la publication? Quels sont les éventuels systèmes mis en place pour gérer et fournir l'information?

15.1 L'autorité forestière publie-t-elle un Rapport Annuel?

Existe-t-il un résumé annuel des activités de l'autorité forestière ou autres entités régulatrices? Si tel est le cas, combien de temps après la fin de l'année ce rapport est-il publié? Est-il exhaustif? Est-il débattu, par exemple par le bureau de la commission forestière ou par la législature?

15.2 L'autorité forestière détient-elle un point d'information central ?

Y a-t-il une personne ou un bureau qui est recommandé(e) et qui fonctionne comme une source d'information publique ? Y a-t-il des déclarations écrites (par exemple un règlement) sur ses rôles et ses responsabilités ? Ce référent consacre t'il un certain temps/volume horaire à répondre aux requêtes ?

15.3 L'autorité forestière publie-t-elle son état financier annuel suite à l'audit de ses comptes ?

Au cours des cinq dernières années, y a-t-il eu des exemples d'états financiers publiés après l'audit des comptes? Si, non de quand date les comptes publiés les plus récents ? L'autorité forestière est-elle unique en ce qui concerne la (non) publication des comptes ou bien est-ce la plupart des ministères qui témoigne de cette tendance ?